



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES**

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt et le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 février 2020.

Présents : Mmes BITTONI Valérie, Mrs BEDERIAN Alexandre, BELLON Michel, BEYNET Gérard, BOURG Thierry, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme

Absent ayant donné procuration : M. BORGNA Éric à M. MORENO Juan et Mme GRIMAUD Karine à M. CHAUVIN Christian.

Absents : Mme CHARNIER Maryse, SWETLOFF Fabienne et Mrs CRESSARD Xavier, GODBILLON Gérard, LATARD Sébastien.

Ouverture de séance à 20h35 et approbation du compte-rendu de séance du 27 janvier 2020.

Secrétaire de séance : M. CHEVAL Jérôme.

DEL N° 2020-16 : Approbation du zonage d'assainissement communal.

Suite à son adoption par délibération n° 2019-07 du conseil municipal du 25 février 2019, le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique du 30 octobre 2019 au 2 décembre 2019 inclus. L'enquête a été réalisée selon les termes et conditions définis par l'arrêté n° 2019-19 du maire du 3 octobre 2019 à savoir :

- Publications de l'avis d'enquête dans les annonces légales de la presse,
- Affichage de l'avis d'enquête à la porte de la mairie et sur le site internet de la collectivité,
- Dépôt du dossier d'enquête complet à la mairie,
- Permanences du commissaire enquêteur à la mairie selon le calendrier communiqué.

Les dossiers et registres d'enquête ont été mis à disposition du public à la mairie.

Une fois approuvé le zonage d'assainissement sera tenu à disposition du public à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Alpes.

Ceci exposé :

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1955 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2224-10 et R.2224-8,

Vu la délibération n° 2019-07 du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 adoptant le projet de zonage d'assainissement,

Vu la décision n° E19000130/13 en date du 19 septembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille désignant Monsieur NICOLAS Bernard en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n°2019-19 en date du 3 octobre 2019 prescrivant l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement communal,

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 19/02/2020

ID : 005-210501789-20200217-202016-DE



Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 30 octobre 2019 au 2 décembre 2019 inclus, conformément à l'arrêté n°2019-19 précité,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions favorables sans réserve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix pour :

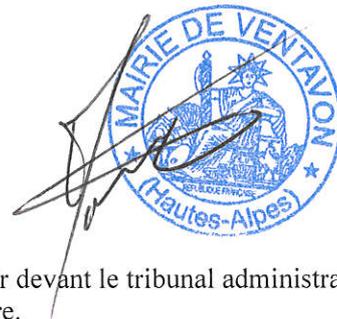
- **Approuve** tel qu'il est annexé à la présente délibération, le zonage d'assainissement communal.
- **Suit** la procédure administrative suivante pour finaliser l'approbation du zonage, conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme. La présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage à la mairie durant un mois,
 - d'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

**Le Maire,
Juan MORENO**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 19/02/2020

ID : 005-210501789-20200217-202016B-AU



Commune de VENTAVON

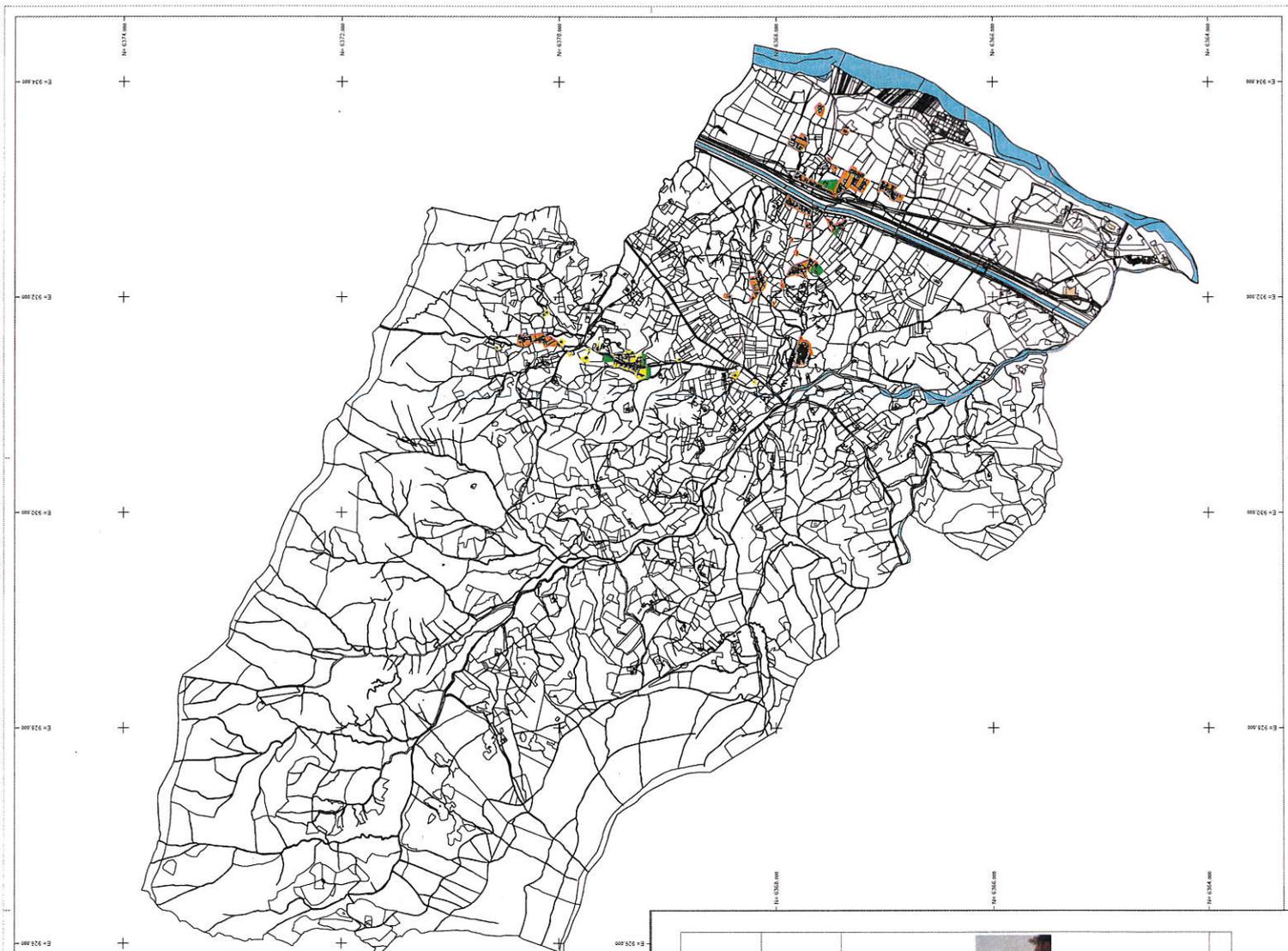
Département des Hautes Alpes (05)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 2

Commune De VENTAVON
Monsieur Le Maire
05300 VENTAVON
Tel : 04 92 66 40 54
Mairie.ventavon@gmail.com





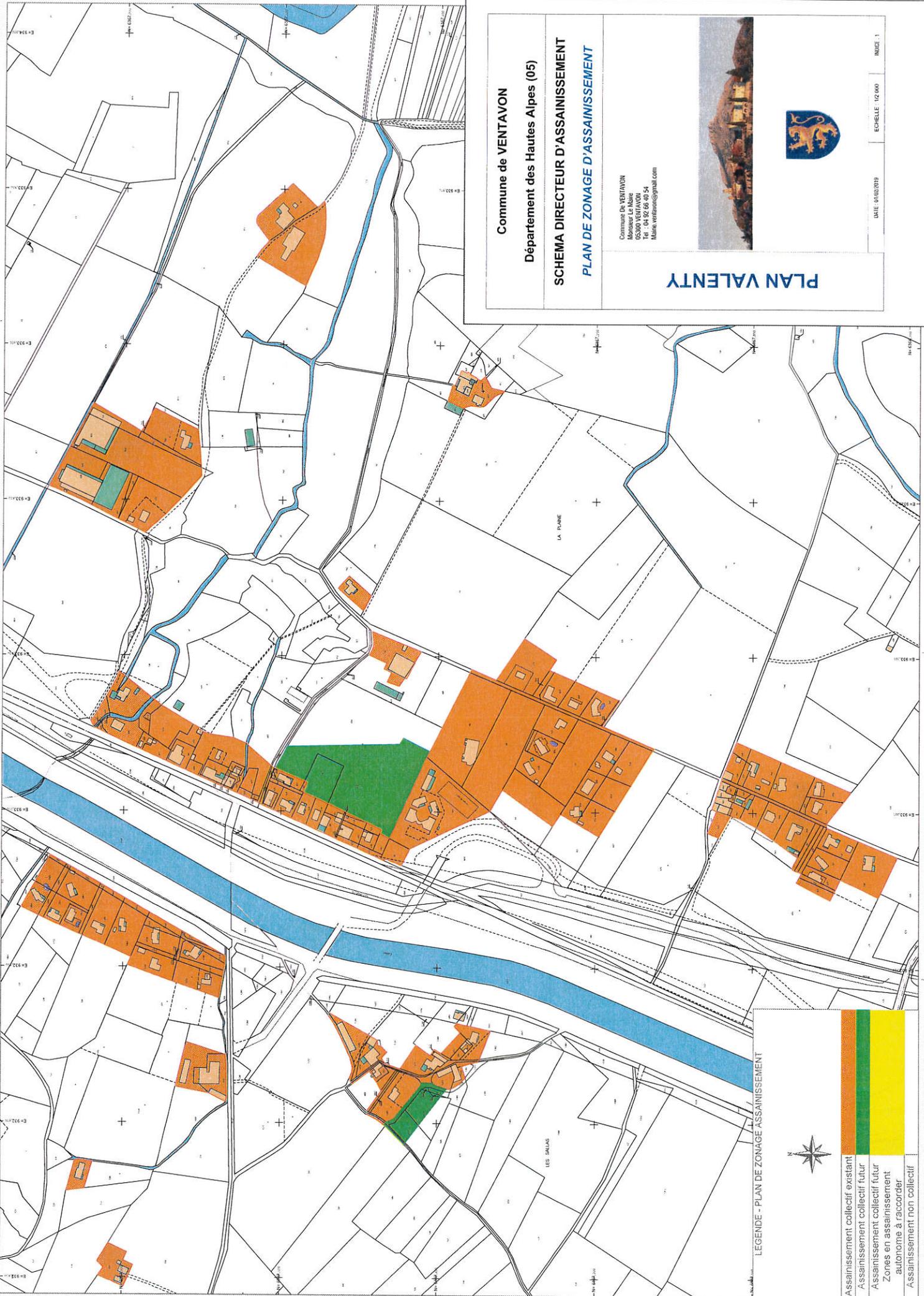
LEGENDE - PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT



	Assainissement collectif existant
	Assainissement collectif futur
	Zones en assainissement autonome à raccorder
	Assainissement non collectif

<p>Commune de VENTAVON Département des Hautes Alpes (05)</p>	
<p>SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT</p>	
<p>Commune de VENTAVON Maire: LE MAIRE 05300 VENTAVON Tel : 04 92 66 40 54 Mairie.ventavon@gmail.com</p>	
 	
<p>DATE: 01/02/2019</p>	<p>ECHELLE: 1/20.000</p> <p>INDICE: 1</p>

PLAN COMMUNE



Commune de VENTAVON
Département des Hautes Alpes (05)
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de VENTAVON
 Mairie de Ventavon
 05300 VENTAVON
 Tel : 04 92 66 40 54
 Maire.ventavon@gmail.com




PLAN VALENTY

DATE: 01/02/2019 ECHELLE: 1/2 000 INDEX: 1

LEGENDE - PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT



	Assainissement collectif existant
	Assainissement collectif futur
	Assainissement collectif futur Zones en assainissement autonome à raccorder
	Assainissement non collectif

Commune de VENTAVON

Département des Hautes Alpes (05)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de VENTAVON
Mairie Le Maire
05000 VENTAVON
Tel : 04 92 86 40 54
Mairie.ventavon@gmail.com



PLAN CENTRE-VILLAGE

DATE: 01/02/2019

ECHELLE: 1/2 000

BRÈVE: 1



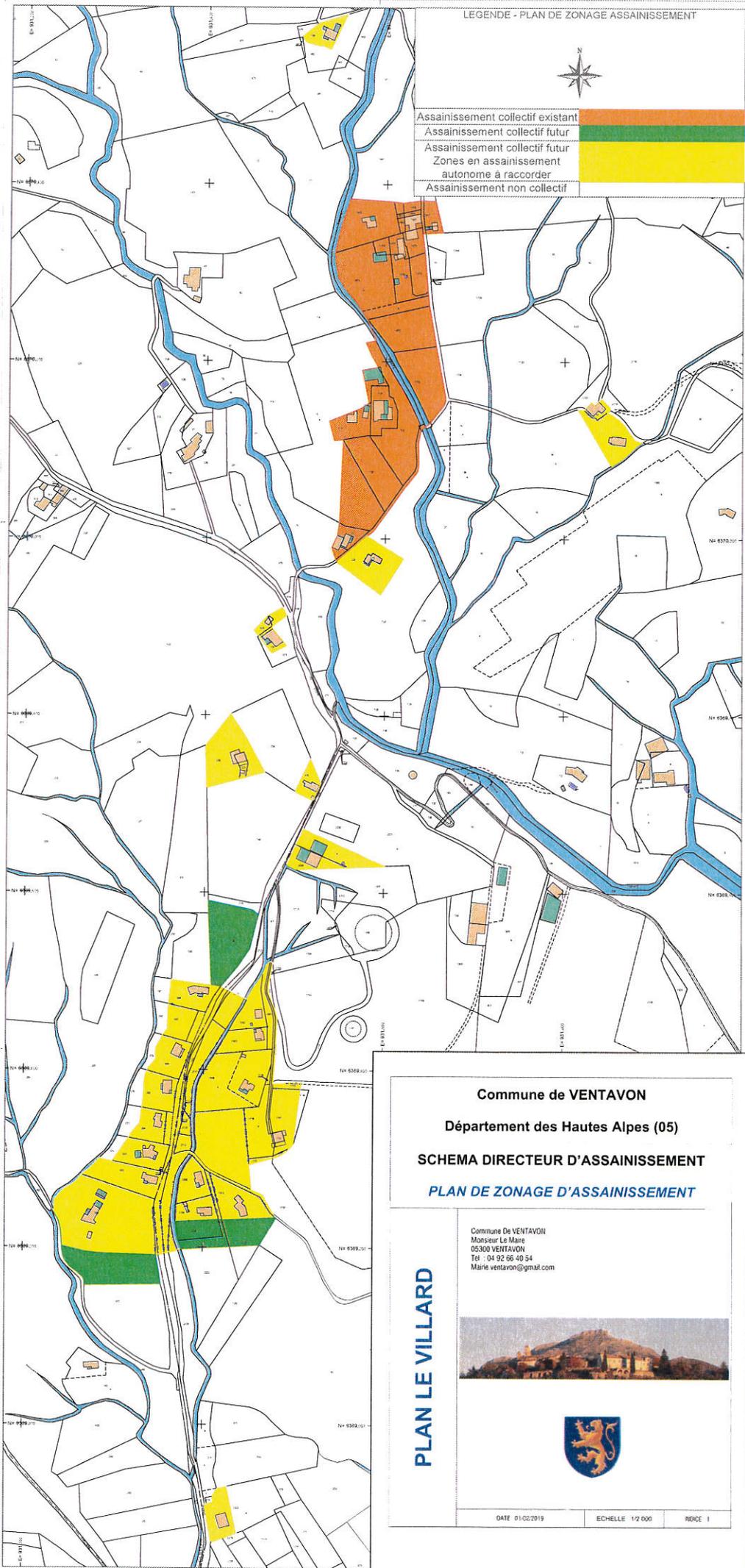
LEGENDE - PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT



	Assainissement collectif existant
	Assainissement collectif futur
	Assainissement collectif futur Zones en assainissement autonome à raccorder
	Assainissement non collectif



Assainissement collectif existant	
Assainissement collectif futur	
Zones en assainissement autonome à raccorder	
Assainissement non collectif	



Commune de VENTAVON

Département des Hautes Alpes (05)

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune De VENTAVON
Monsieur Le Maire
05300 VENTAVON
Tel : 04 92 56 40 54
Marie.ventavon@gmail.com

PLAN LE VILLARD



